

Bruxelles, le 13 mai 2024  
(OR. en, hu)

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2023/0077/B(COD)

---

---

9644/24  
ADD 1

CODEC 1251  
ENER 219  
ENV 493  
CLIMA 194  
COMPET 524  
CONSOM 184  
FISC 103

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les directives (UE) 2018/2001 et (UE) 2019/944 en ce qui concerne l'amélioration de l'organisation du marché de l'électricité de l'Union ( <b>première lecture</b> ) - Adoption de l'acte législatif = Déclaration

---

#### Déclaration de la Hongrie

La réforme du marché de l'électricité comprend un certain nombre d'éléments positifs stimulant les technologies à faibles émissions de carbone, qui sont essentielles à la transition énergétique, et reconnaît le rôle de l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie propre pour la décarbonation sûre et durable de l'économie. Toutefois, la Hongrie ne soutient pas l'adoption de la directive, car nous estimons que l'article 66 *bis* relatif à la crise des prix de l'électricité n'offre pas suffisamment de flexibilité à la Hongrie pour garantir des prix abordables et fixer des prix réglementés inférieurs aux prix de revient afin de protéger les consommateurs résidentiels en cas de crise énergétique. Nous estimons que les États membres devraient avoir le droit de décider à leur entière discrétion lorsqu'une situation de crise se présente et de fixer des prix de l'électricité inférieurs aux prix de revient, afin d'éviter que les consommateurs résidentiels ne paient des prix excessifs pour l'énergie.